Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_233-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SIX OCTOBRE À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance Maison des services de Gosné

Date de convocation 30 septembre 2026

Présents MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER.

MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, R. SALAÜN, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.

Absents représentés MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J. DELAUNAY), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À G. DUMONT)

M. Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE)

Absents MME S. CHYRA

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

PRÉSENTATION DES DERNIÈRES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS

Rapporteur : Guillaume BÉGUÉ, Président

Par délibération n° 2020/082 en date du 7 juillet 2020, le Conseil Communautaire délègue au Président une partie de ses attributions conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Par délibération n° 2022/166 en date du 4 octobre 2022, le Conseil Communautaire délègue au Bureau Communautaire une partie de ses attributions conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_233-DE

Conformément à ce même article, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n°2026-61 en date du 26 juin 2026** : Attribution Révision du PCAET

- **Décision n°2026-62 en date du 1 juillet 2026** : Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne - Budget principal

- **Décision n°2026-63 en date du 1 juillet 2026** : Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne – Assainissement

- **Décision n°2026-64 en date du 23 juin 2026** : Attribution d'une subvention à l'association « Le RepEre » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

- **Décision n°2026-65 en date du 23 juin 2026** : Attribution d'une subvention à l'association « Chasné Nature Environnement » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

- **Décision n°2026-66 en date du 23 juin 2026** : Attribution d'une subvention à l'association « La Bouëxière Environnement » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

- **Décision n°2026-67 en date du 23 juin 2026** : Attribution d'une subvention à l'association « Cinéma Mauclerc » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

- **Décision n°2026-68 en date du 23 juin 2026** : Attribution d'une subvention à l'association « Ragoles et Béruchets » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

- **Décision n°2026-69 en date du 23 juin 2026** : Rejet de la demande de subvention de à l'association « Le RepEre » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

- **Décision n°2026-70 en date du 23 juin 2026** : Attribution d'une subvention à l'association « SOS faons Bretagne » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

- **Décision n°2026-71 en date du 7 juillet 2026** : Attribution du marché n°2026-0012_Prestations de location, d'entretien de machines à boissons chaudes et d'approvisionnement en café et thé issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable à l'entreprise LES CAFES BREIZHILIENS pour un montant de 3 000€

- **Décision n°2026-73 en date du 9 juillet 2026** : AMI Gestion d'un mode d'accueil petite enfance dans les locaux de l'espace petite enfance situé au sein de la MI d'Ercé-près-Liffré

- **Décision n°2026-78 en date du 17 juillet 2026** : Attribution du marché n° 2026-0014 - Accompagnement à la réalisation des protocoles de fin des contrats de distribution d'eau potable à l'entreprise CALIA CONSEIL pour un montant de 14 160€

- **Décision n°2026-80 en date du 13 août 2026** : Signature de l'avenant n°1 à la convention de site pilote de méthanation biologique sur la station d'épuration de Liffré

- **Décision n°2026-81 en date du 11 août 2026** : Avenant à la convention de prêt multipartite de matériel intercommunal entre LCC et Liffré - Peugeot Expert GS-008-DP

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_233-DE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_233-DE

Décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n°2026-58 en date du 23 juin 2026** : Demande de subvention auprès des services de la préfecture de département au titre du Fonds vert Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2026 pour l'élaboration de la stratégie mobilité de Liffré-Cormier Communauté

- **Décision n°2026-59 en date du 23 juin 2026** : Demande de subvention auprès des services de la préfecture de département au titre du Fonds vert Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2026 pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de méthanisation sur la commune de Livré-sur-Changeon

- **Décision n°2026-60 en date du 23 juin 2026** : Demande de subvention auprès des services de la préfecture de département au titre du Fonds vert Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2026 pour la révision du PCAET

- **Décision n°2026-72 en date du 23 juin 2026** : Point Info Tourisme 2026

- **Décision n°2026-74 en date du 23 juin 2026** : Attribution de subventions PASS Commerce et Artisanat Entreprises : Studio 2 M

- **Décision n°2026-75 en date du 23 juin 2026** : Avenant n°1 – Convention d'occupation précaire – BERNY-DEMAY – Ateliers-Relais Saint-Aubin-du-Cormier

- **Décision n°2026-76 en date du 23 juin 2026** : Avenant n°1 – Convention d'occupation précaire – MOTTORAD – Ateliers-Relais Saint-Aubin-du-Cormier

- **Décision n°2026-79 en date du 8 septembre 2026** : Attribution subvention Pass Accompagnement Agricole - Morgane Delay - Agricultrice Livré sur Changeon

- **Décision n°2026-83 en date du 22 septembre 2026** : Sollicitation d'un cofinancement auprès de la Banque des Territoires pour le poste de Manager de commerce

- **Décision n°2026-85 en date du 22 septembre 2026** : Demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour le fonctionnement du Conseil de développement de Liffré Cormier Communauté pour l'année 2026

- **Décision n°2026-86 en date du 8 septembre 2026** : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes

- **Décision n°2026-87 en date du 8 septembre 2026** : attribution de subvention PASS commerce et artisanat 8entreprises : le salon d'Olivier

- **Décision n°2026-88 en date du 1 septembre 2026** : Attribution d'une subvention à l'amélioration de l'habitat à M et Mme CLAVARESSA

- **Décision n°2026-89 en date du 1 septembre 2026** : Attribution d'une subvention à l'amélioration de l'habitat à M LABBE et Mme RINCEL

- **Décision n°2026-90 en date du 1 septembre 2026** : Attribution d'une subvention à l'amélioration de l'habitat à M et Mme LEJAS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_233-DE

- **Décision n°2026-91 en date du 1 septembre 2026** : Attribution d'une subvention à l'amélioration de l'habitat à Mme GUEUSSET

La séance est levée à 22h00.

Fait à Gosné, le 6 octobre 2026.

Le Président, **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BÉGUÉ David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.